



Accueils de Loisirs « Périscolaire »
Accueils de Loisirs « Sans Hébergement »
Etudes Surveillées
DOCUMENTS A FOURNIR A L'INSCRIPTION

Tout dossier sans la photocopie des pièces justificatives ne sera pas pris en compte

☐ 1 Fiche famille unique pour la 1ère inscription ☐ 1 fiche sanitaire complétée par enfant et par activité avec photocopies des vaccins . Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. ☐ Copie du document de Projet d'Accueil Individualisé (PAI). ☐ 1 photo par enfant ☐ Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile périscolaire et/ou extra-scolaire 2026/2027 ☐ Attestation d'Aisance Aquatique (ALSH) ☐ Autorisation de droit à l'image	<u>Pour le calcul de la participation familiale (Q F):</u> <u>NB</u> : si vous fournissez les impôts, copie de l'avis d'impôt <u>où l'enfant est rattaché</u>. Celle-ci vous sera rendue sur place ou détruite après traitement : ☐ avis d'imposition 2025 sur revenus 2024 ☐ Dès réception, avis d'imposition 2026 sur revenus 2025 ☐ ou de non-imposition ☐ ou attestation de paiement CAF ou MSA de moins de 3 mois. En l'absence de ces documents, le quotient familial sera appliqué au tarif maximum. (Les familles ne souhaitant pas communiquer le montant de leurs revenus se verront classées dans la tranche tarifaire la plus élevée).
---	---

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS « PÉRISCOLAIRE »
ACCUEIL DU MATIN ET ACCUEIL DU SOIR

QUOTIENT FAMILIAL	ALP MATIN	ALP SOIR
Inférieur à 396 Et enfants placés en familles d'accueil	0,50 €	0,50 €
De 397 à 796	0,75 €	0,75 €
De 797 à 1196	1,00 €	1,00 €
Supérieur à 1196	1,25 €	1,25 €

TARIFS ALSH St Ferréol & CURIE
(Mercredis et Vacances Scolaires)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNÉE	TARIF ½ JOURNÉE – Mercredis uniquement
Inférieur à 396 Et enfants placés en familles d'accueil	4,00 €	2,00 €
De 397 à 796	5,00 €	2,50 €
De 797 à 1196	6,00 €	3,00 €
Supérieur à 1196	8,00 €	4,00 €
Extérieur	10,00 €	5,00 €

Le paiement se fait lors de la réservation

La réservation est définitive

Les absences ne sont pas déductibles, sauf cas particuliers (voir règlement intérieur)

L'admission d'un enfant en Accueils de Loisirs « Péricolaire » est liée à une inscription dans un établissement scolaire.

Seuls les dossiers complets et correctement remplis seront enregistrés.

Les inscriptions sont possibles dès la rentrée scolaire jusqu'à fin décembre puis de janvier jusqu'à la fin de l'année scolaire.

TARIFS ETUDES SURVEILLEES
(Pré-inscriptions puis inscriptions au trimestre selon calendrier)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
Inférieur ou égal à 396 € Et enfants placés en familles d'accueil	0,75 €
De 397 € à 796 €	1,00 €
De 797 € à 1196 €	1,25 €
Supérieur à 1196 €	1,50 €

Pré-inscription à l'aide du document qui sera disponible sur le site de la ville sur la base d'une, deux, trois ou quatre séances par semaine et par trimestre.

Puis inscription en fonction des places disponibles. Elle ne sera effective qu'après réception du paiement du trimestre.

L'admission d'un enfant en Etudes Surveillées est liée à une inscription dans un établissement scolaire.

Seuls les dossiers complets et correctement remplis seront enregistrés.

**Les réservations se font 7 jours calendaires avant la
présence de l'enfant aux activités (ALP et ALSH)**

**Pour les études surveillées, les pré-inscriptions puis les
inscriptions se font au trimestre.**

- Soit sur le Portail Famille AGORA

- Soit au Guichet Unique

Le Guichet Unique situé à l'Hôtel de Ville est ouvert du Lundi au Vendredi de :

8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00

"Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier du personnel par la Mairie de Bollène.

Elles sont susceptibles d'être transmises aux différents services habilités de la collectivité et aux organismes dûment agréés et habilités. Elles sont conservées le temps de la gestion, du traitement et du suivi de votre dossier. Conformément

à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant la CNIL : www.cnil.fr"